

ENQUÊTE SUR LES STOCKS COMMERCIAUX DE MAÏS ET DE SOYA

(Elévateurs	primaires	et	provenderies
-------------	-----------	----	--------------



	⊐La loi interdit à Statistique Canada de
	publier des statistiques recueillies au cours
	de cette enquête qui permettraient
	d'identifier une entreprise sans que celle-ci
	en ait donné l'autorisation par écrit au
	préalable. Les données déclarées sur ce
	questionnaire resteront confidentielles et
	elles serviront exclusivement à des fins
	statistiques. Les dispositions de la Loi sur
	la statistique qui traitent des données
	confidentielles ne sont modifiées d'aucune
	facon par la Loi sur l'accès à l'information
	ou toute autre lol.
	Renseignements recueillis en vertu de la
	Loi sur la statistique, lois révisées du
	Canada, 1985, chapitre S19. En vertu de
	la Loi sur la statistique, il est obligatoire de
	€pondre à gétte enquête.
les renseignements sont demandés pour permettre de fournir des données précises et au	ctuelles aux entrenrises de la branche

Ces renseignements sont demandés pour permettre de fournir des données précises et actuelles aux éntreprises de la branche d'activité, aux exploitants agricoles et aux administrations publiques.

Ontario:

Pour éviter qu'il y ait répétition dans les demandes de renseignements, la présente en pléte est menée en vertu d'un accord de collaboration avec le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation de l'Ontario en vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique.

Instructions:

31 DÉCEMBRE 2003

- 1. Veuillez rapporter les stocks retenus dans les élévateurs à l'entreprise en tonnes métriques.
- 2. Exclure tout stock retenu dans les silos autorisés par la Commission canadienne des grains mais inclure les importations.
- 3. Veuillez conserver un exemplaire du formulaire pour vos dossiers et envoyez une copie à Statistique Canada d'ici une semaine.
- 4. Si vous le préférez, vous pouvez retourner le formulaire par télécopieur. Le numéro du télécopieur de la Division de l'agriculture est (613) 951-3868. Adressez de formulaire à la Sous-section de la commercialisation des grains, Division de l'agriculture.
- 5. Veuillez inscrire seulement les stocks possédes par l'entreprise et ceux retenus dans les élévateurs appartenant à l'entreprise dans la colonne 'Possédés par l'entreprise'. Veuillez inscrire tout autre stock retenu dans la colonne 'Retenus pour', c.-à-d. comptes des fermiers, bons d'entreposage et autres compagnies.
- 6. Si vous avez des questions, veuillez téléphoner au (613) 951-8714. MERCI DE VOTRE COLLABORATION

STOCKS AU 31 DÉCEMBRE

GRAIN	Code	Possédés par l'entrepr (Tonnes métriques)	- Bons d'entreposage - Autres	ts TOTAL	
	<i>'</i>	(Torries metriques)	(Torries memques)	(Tollies meal	ques)
Maïs-grain	516				
Soya (Exclure le soya torréfié)	528				

PERSONNE À CONTACTER	COURRIEL	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

5-5100-458: 2003-11-21 SQC/AGR-450-75111

Statistique Canada

English on reverse

Canada